

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris proche couronne

Paris, le **02 AVR. 2019**

Nos réf. : Dossier n° 75-2018-00444 / DLE 190252

Vos réf. :

Affaire suivie par : Julie Arondel

[julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 71 28 46 93

Courriel : [cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la création de piézomètres dans le cadre d'études préalables à la construction de bâtiments d'habitation sur la commune de Vaucresson (92).**

Monsieur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la création de piézomètres dans le cadre d'études préalables à la construction de bâtiments d'habitation sur la commune de Vaucresson (92) a été déposé au guichet unique de la Police de l'Eau de la cellule Paris proche couronne le 17 décembre 2018 et enregistré sous le numéro 75-2018-00444.

Une demande de compléments vous a été transmise par courrier le 21 décembre 2018 où je vous demandais de fournir dans un délai de trois mois des compléments afin de pouvoir déclarer votre dossier régulier.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre un nouveau dossier de déclaration en trois exemplaires au guichet unique de la Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter ces travaux et que dans le cas contraire, vous vous exposeriez à des suites administratives et pénales, telles que prévues respectivement aux articles L.171-7 et suivants et R.216-12 du code de l'environnement.

**SAGEAU HOLDING**  
54 rue Pottier  
78150 Le Chesnay

**A l'attention de Monsieur Maxime SAGEAU**

Envoi en recommandé avec A/R



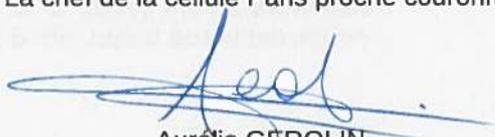
Le service Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne, situé à :

DRIEE-IF – Service Police de l'Eau  
Cellule Paris proche couronne  
[cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)  
12 cours Louis Lumière - CS 70027  
(implantation des bureaux au 10 rue Crillon, 75004 Paris)  
94307 Vincennes Cedex

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur empêché,  
La chef de la cellule Paris proche couronne



Aurélie GEROLIN